

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 31 JAN. 2019

Le Directeur National du Patrimoine Culturel

À

*Madame la Directrice du Centre du Patrimoine
Mondial de l'UNESCO*

N° 000012 /MC - DNPC

Objet : Rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, les rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. : - Rapports des quatre (04) sites

P/LE DIRECTEUR/P.O
L'ADJOINT

4
SIDI LAMINE KONE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 31 JAN. 2019

Le Directeur National du Patrimoine Culturel

À

*Madame la Directrice du Centre du Patrimoine
Mondial de l'UNESCO*

N° 000012 /MC - DNPC

Objet : Rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, les rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. : - Rapports des quatre (04) sites

P/LE DIRECTEUR/P.O
L'ADJOINT

SIDY LAMINE KONE

Format indicatif pour la préparation d'un rapport
sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial
par l'Etat partie

Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie) (Numéro d'identification) :
Villes Anciennes de Djenné (MALI) (C116 REV)

1. Résumé analytique du rapport

[Note: chacune des sections décrites ci-après doit être résumée. Le résumé analytique ne doit pas dépasser une page.]

Classé sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2016, le bien « villes anciennes de Djenné » depuis cette année n'a cessé faire des progrès, conformément à des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial, pour sortir de la Liste en péril. L'Etat partie, à travers la Mission Culturelle, sensibilise de façon régulière la communauté autour du patrimoine culturel facteur de paix et de cohésion social. Des mesures juridiques sont en cours pour doter chaque site de titre définitif. Les appuis financiers des partenaires comme l'UNESCO, le Fonds Espagnol, ont permis de fixer les limites des différents sites, avec des bornes peintes de plus de 3 mètres de haut, de faire la promotion des sites avec des panneaux signalétiques, de renforcer des dispositifs anti érosifs existants, de stabiliser les berges trop convoitées et de doter le bien d'un plan de gestion, 2018-2022.

La plus grande satisfaction vient du bon rapport entre la Mission Culturelle de Djenné et les parties prenantes. Elle a toujours associé et dans le plus grand respect la population de Djenné dans toutes les activités effectuées. Des visites de site sont organisées avec le Comité de gestion du patrimoine culturel, de la presse parlée (radio de proximité), des Conseillers de quartiers pour faire le constat des dégâts causés sur le patrimoine. Cette collaboration a considérablement modifié positivement l'incivisme de la population.

Un recensement partiel réalisé par la Mission Culturelle du mois de mars 2018 a permis de comprendre la volonté de certaines personnes de s'occuper de l'entretien de leurs maisons en terre. La mairie a interdit l'installation des kiosques métalliques aux abords de l'esplanade de la mosquée. L'effet de mode qui s'était emparé de la jeunesse à écrire sur les murs avec de la chaux, a diminué drastiquement. Le drainage des eaux usées vers le fleuve a rendu certains endroits de la ville fréquentables.

Le Fonds d'Assistance Internationale et les fonds Espagnols ont permis de changer le visage des maisons monumentales, des mausolées, la mosquée et achevé des maisons monumentales inachevées.

Toutefois, le bien connaît des difficultés, entre autres :

- L'effondrement des maisons pendant l'hivernage ;
- L'abandon des maisons pour des questions d'héritage,
- La persistance des difficultés d'entretien des bâtiments,
- Le colmatage croissant des maisons en banco avec du ciment;
- La prolifération des hangars en fer ou en tôles devant les boutiques pour servir de réserves ;
- L'utilisation désordonnée des enseignes sans l'autorisation de la mairie ;
- Les fouilles clandestines.

Pour la pérennisation du bien « ville anciennes de Djenné », il est souhaitable d'initier avec les partenaires techniques et financiers, un programme de reconstruction des maisons en ruines ; procéder à la clôture des deux sites (Djenné-Djeno et Hambarketolo) pour contrôler leur accès et éviter les dégradations occasionnées par la fréquentation des animaux et des personnes et diversifier les canaux de sensibilisation de la population locale.

2. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial, paragraphe par paragraphe

[Note: Le ou les Etat(s) partie(s) est/sont priés de répondre aux demande de la décision du Comité du patrimoine mondial la plus récente sur ce bien, paragraphe par paragraphe] Si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril ; Merci de fournir également des informations sur les points suivants :

a) progrès accompli dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial

L'Etat partie se réjouit du progrès fait pour la satisfaction des mesures correctives adoptées par le comité du patrimoine mondial. L'Etat partie adresse ses vifs remerciements à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour les appuis apportés pour la conservation et la protection du bien « Villes anciennes de Djenné » et s'engage à poursuivre les efforts pour le retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial en péril en respectant les mesures correctives.

Depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2016, le site bénéficie progressivement d'une certaine attention de la part de l'Etat partie et de certains partenaires techniques et financiers.

Dans la perspective de retrait du bien de la Liste du patrimoine en péril, il est important de mettre l'accent sur la participation communautaire de ces sites (communautés et collectivités décentralisées) et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un programme qui concilie le développement urbain et la conservation de l'authenticité de l'architecture traditionnelle.

Suite au classement du bien sur la Liste du patrimoine en péril, des mesures correctives ont été proposées. Il s'agit entre autres, de l'assainissement et gestion des déchets, l'atténuation de l'érosion, la valorisation des sites, la protection des limites et zones tampon, l'immatriculation des sites archéologiques.

Grâce aux appuis de l'Etat partie et des partenaires financiers et techniques, beaucoup de mesures correctives ont été réalisées. La mise en œuvre du plan d'action d'urgence a permis de circonscrire certaines menaces, redéfinir les limites des sites archéologiques, baliser les zones tampon, la réalisation des minis barrages (protection mécanique des zones de ravinement). La révision et l'élaboration du plan de gestion et de conservation 2018-2022 permettra de faire efficacement la gestion du bien.

Plusieurs mesures ont été prises par l'administration pour renforcer la gestion du bien depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Parmi ces mesures, il faut noter l'élaboration d'un plan de gestion, la fourniture d'avantages économique aux communautés, la mise en place d'activités de recherches, de suivi et d'établissement de rapports destinés à permettre la gestion et une protection efficace. Les autorités communales ont déclaré que le bien, villes anciennes de Djenné était une composante majeure de leur stratégie d'écotourisme en raison de la conception, de la qualité et de l'accessibilité des sites et de leur présence dans un paysage attrayant et protégé. La gestion du patrimoine culturel est dans le PDSEC de la Commune.

Pour les activités de sensibilisation, on fait recours à des mécanismes variés (média sociaux, réunions avec les différentes couches de la communauté).

Les sites font l'objet de visites par les élèves en provenance de Mopti, chef lieu de la 4^{ème} région. Quelques rares touristes (italiens, russes et espagnoles) viennent pour un bref séjour à Djenné.

Un plan d'interprétation a été établi pour définir les caractéristiques, le niveau de qualité et le contenu de l'information touristique (panneaux d'orientation et d'interprétation informatifs, discrets et durables).

Des cordons pierreux, des moellons entassés dans du grillage, des termitières ont été mis en place pour empêcher les eaux de pluies de détruire les sites. La démarcation des sites des maisons d'habitat par des zones tampon ont empêché l'empiètement sur les sites. Les poteaux bordent les zones tampon de façon visite.

Ces dispositions se sont avérées efficaces. L'érosion a reculé sur les sites archéologiques. Les rideaux de cordons pierreux ont pleinement joué leur rôle. Beaucoup de maisons en ruines ont été reprises. La maison des 3 foyers est, de nos jours, reconstruite avec l'appui des héritiers. Actuellement, les travaux de crépissage sont en court à travers la ville. La sensibilisation a fait son effet petit à petit. Les zones tampon ne sont plus menacées qu'avant.

Toutes ces mesures ont contribué à mettre en valeur le bien « Villes anciennes de Djenné ».

[Note: Merci de traiter chaque mesure corrective individuellement, en fournissant des informations factuelles, y compris date exacte, chiffres, etc...]

a) Si nécessaire, décrire les facteurs de réussite ou les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de chacune des mesures correctives identifiées.

Un important travail de cartographie géo référencée a été réalisé sur les sites archéologiques de Djenné-djeno, Hambarketolo Tonomba et Kaniana permettant une nette précision des limites. Pour l'instant, les limites et les zones tampons des sites archéologiques sont redéfinies et bien précises. Les zones tampons ont été balisées sur une limite de 50 mètres avec des bornes de 3 mètres de haut chacune avec le sommet peint en rouge et blanc.

Les cordons pierreux sont renforcés par les blocs de termitières et des sacs remplis d'argile pour casser la pente, freiner l'écoulement et éviter le retour de l'eau sur le site pendant la crue. Aussi, des mini barrages constitués de moellons concassés et mis en grillage ont été réalisés, pour la protection des zones de ravinement prononcées. Il s'agit des flancs du côté Ouest, Sud et Est du site de Djenné-Djeno et de Hambarketolo. Au total, treize (13) mini-barrages ont été installés à Djenné-djeno et cinq (5) sur le site de Hambarketolo.

Sur les sites de Kaniana et de Tonomba, les actions sont d'une part la réalisation de dispositifs antiérosifs constitués de sacs remplis d'argile placés en travers les ravins. Les zones de forte concentration d'artefacts en surface sont désormais matérialisées par des panneaux comportant des inscriptions de défense de piétiner la zone. Les bornes déplaçables limitent lesdites zones. Chaque zone protégée est surveillée de façon permanente.

Tous les panneaux installés sur les différents sites sont en place. Le panneau introductif du site Djenné djeno a été rénové et actualisé en janvier 2017. De nouveaux panneaux d'interprétation sont confectionnés et plantés sur les sites. Ils permettront de faciliter aux visiteurs la compréhension des sites et à protéger les zones à forte présence.

Ces réalisations sont dans un état de conservation très acceptable.

La solution aux fouilles clandestines reste la clôture progressive des sites archéologiques. Actuellement l'accès à tous les sites se fait sans difficulté. Tout le monde a accès aux sites. A l'absence des gardiens, les individus procèdent à la fouille clandestine. Le mal est difficile à arrêter sans une clôture des sites, à commencé par le site Djenné djeno.

La région de Mopti subit une recrudescence de la violence et de l'insécurité. La stabilité sécuritaire de la zone reste encore fragile malgré les sorties ponctuelles de la MINUSMA sur le terrain. Toute programmation pour la réalisation des activités sont aléatoires. Néanmoins, des actions pour la mise en œuvre des mesures correctives vont se poursuivre sans arrêt.

L'exécution du programme a pris du retard. Les activités programmées initialement n'ont pu être exécutées à cause de l'insécurité. Pour la sortie du bien « villes anciennes de Djenné » de la Liste du patrimoine mondial en péril, il est nécessaire de prolonger la durée des activités.

Facteurs de réussite

La population locale procède maintenant à de petites réalisations au niveau de leur quartier. La population de certains quartiers de la ville assainisse leur milieu en réalisant des rigoles de canalisation des eaux usées. Des rigoles pour drainer les eaux usées sont réalisées surtout dans le quartier Sankoré. Plus de 100 mètres de chenaux sont faits à travers les quartiers. La circulation dans les ruelles est facile par endroit à cause de l'installation des rigoles qui rendent moins boueuse les rues.

En 2018 au mois de mai, la Mission Culturelle de Djenné a procédé à un inventaire des maisons crépies dans tous les quartiers. Cet inventaire a permis de constater que plus de 2000 maisons ont été crépies avec du banco par les propriétaires eux mêmes.

La décoration des maisons par les jeunes a considérablement baissé. Les jeunes sont sensibilisés dans les réunions de jeunesse par les leaders du groupe.

La sensibilisation, la clarification des rôles de l'Etat partie et des partenaires, l'implication de la population locale dans la gestion du patrimoine culturel, sont autant de facteurs bénéfiques pour la sauvegarde du bien ville anciennes de Djenné.

La sensibilisation des jeunes a été bénéfique.

Difficultés

La population locale, à un certain moment, avait compris que l'entretien des bâtiments en terre de Djenné incombe à l'UNESCO. Cette désinformation a été entretenue par une partie de la population pendant longtemps. Bons nombres d'entre elle avait baissé les bras et attendait toujours l'apport des partenaires. Il fallait leur clarifier les responsabilités de l'Etat partie et les partenaires. Avec la reprise timide des activités commerciales, la bonne pluviométrie de cette année, le retour progressif de la paix, le nombre de maisons restaurées augmenteront.

Certains propriétaires de maisons monumentales conditionnent l'entretien de leur maison à la mise à leur disposition du fonds d'entretien. Le cas le plus frappant est celui du palais marocain. Les héritiers de cette famille ont demandé à la Mission Culturelle de Djenné de leur verser le fonds que l'UNESCO a mis à la disposition de l'Etat pour restaurer certains bâtiments mis en mal par plusieurs années de manque d'entretien, en 2016. Depuis lors, le bâtiment est dans un état d'abandon. C'est cas également de la famille Bocoum, une ancienne école coranique ayant abrité l'érudit Abderahamane Es-Sadi, auteur du Tarikh es Sudan, rédigé en 1655. Les descendants refusent la restauration du bâtiment.

b) Le calendrier pour la mise en œuvre mesures correctives est –il approprié ? S'il ne l'est pas, merci de proposer un calendrier alternatif et une explication justifiant les raisons pour lesquelles ce calendrier est nécessaire.

Le calendrier établi pour la mise en œuvre des mesures correctives avançait normalement jusqu'au mois de janvier 2018 où, il a rencontré des difficultés à cause de l'insécurité qui sévit dans le cercle de Djenné. Cet aspect influe négativement sur le déroulement des activités programmées. L'accès du site Djeno et le site d'Hambarké Tolo n'était pas possible au mois de janvier 2018. Les abords des sites étaient occupés par des djihadistes qui proféraient des menaces à toute personne qui s'aventure sur le site Djenné djeno. Les travaux de redressement des minis barrages, les termitières et les visites instaurées sur les sites par la Mission Culturelle, n'étaient plus possible pendant trois (3) mois.

Le programme du nouveau plan de gestion sera respecté et adapté à toutes les activités liées à l'application des mesures correctives.

c) progrès réalisé vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).

Depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine en péril, l'Etat partie, les partenaires techniques et financiers n'ont cessé d'apporter leurs contributions pour sauver le patrimoine. Les contributions de l'UNESCO ajoutées au fonds Espagnol ont favorisé la réalisation de certaines mesures correctives au niveau des sites archéologiques et des maisons en terre. Avec le fonds d'Assistance Internationale, le complexe Gartahou (le vestibule des Maiga de la chefferie et les maisons attenantes) ont été restaurées à la satisfaction de la famille. Le complexe est au nombre de trois (3) maisons. Six (6) maisons monumentales et quatre (4) mausolées ont été restaurés. L'électrification de la grande mosquée de Djenné avec les panneaux solaires a soulagé les fidèles.

Le journal officiel, Essor dans sa parution du vendredi le 23 novembre 2018, numéro 18799, a publié l'avis de demande d'immatriculation des sites archéologiques de Djenné (Djenné djeno, Hambarké Tolo, Kagnana et Tonomba).

Disposition législatives et administratives

Des lois qui protègent la valeur universelle exceptionnelle du bien, qui régissent les zones tampon sont en cours d'élaboration.

Toutefois, une avancée dans la protection du patrimoine culturel est la signature du décret N° 2016-0268/P-RM du 29 avril 2016 modifiant le Décret N° 92-245/P-RM du 18 décembre 1992 portant classement des Villes anciennes de Tombouctou et Djenné.

Aussi, suite à l'insistance de la société Orange Mali d'implanter dans l'ancien tissu de Djenné des pylônes et relais de communication, et les convoitises diverses de démolition, de construction en dur, de tentatives de spéculations, d'obtention de titres fonciers des parcelles de certaines personnes, le Directeur National du Patrimoine Culturel a adressé la lettre N° 000094/MC-DNPC, rappelant le caractère inaliénable du patrimoine culturel classé, au Préfet et au Maire de la Commune.

Pour la gestion et la conservation du bien « Villes anciennes de Djenné », un comité de gestion est créé par la décision N° 2014 006/P-CDJ. Le comité est présidé par le Préfet ou son représentant. L'objectif majeur du comité est la protection, la conservation et l'harmonisation des projets de développement pour sauvegarder et maintenir l'authenticité et l'intégrité du bien « villes anciennes de Djenné ». Les 10 Conseillers des quartiers sont toujours sollicités pour parler du patrimoine culturel. Le Comité est consulté pour toutes les activités de conservation et de gestion du patrimoine culturel.

Les mesures prises pour l'application

Le décret N° 2016-0268/P-RM du 29 avril 2016 modifiant le Décret N° 92-245/P-RM du 18 décembre 1992 portant classement des Villes anciennes de Tombouctou et Djenné est en application.

La mairie a pris la décision d'arrêter la décoration des murs aux couleurs de la Société Orange Mali. La délimitation des berges par une murette en briques de banco est effective. Le GIE Djenné Korendji est chargé du ramassage des ordures qui sont déposées dans des points de collecte.

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les Etats parties comme pouvant avoir un impact sur la valeur universel exceptionnelle (VUE) du bien

[Note: Cette section inclut les questions de conservation qui ne sont mentionnées ni dans une décision du Comité du patrimoine mondial, ni dans une requête d'information émanant du Centre du patrimoine mondial]

L'ancienneté du système d'adduction d'eau provoque des dégâts sur les bâtiments. Les tuyaux des robinets traversent souvent des vestibules. Les tuyaux percés laissent échapper de l'eau qui mouille les murs et provoque de fissures sur les bâtiments.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité .

Actuellement, les adolescents s'adonnent à faire des inscriptions fantaisistes sur les murs des maisons situées dans le tissu ancien. Les inscriptions sont portées avec de la peinture ou de la chaux de différentes couleurs. Le phénomène prend de l'ampleur. On le constate partout à travers la ville. Chaque quartier est concerné. Les écritures ont trait à faire l'éloge ou à donner le nom des « grins », lieu de regroupement des jeunes dont l'âge varie entre 16 à 20 ans. A cela s'ajoutent l'implantation des kiosques métalliques et affiches publicitaires de deux sociétés de téléphonie mobile (Malitel et Orange Mali) très perceptibles sur les façades de certains édifices du marché et environs. La Société Orange Mali projette d'installer dans la ville de Djenné, des stations relais. Une lettre du Ministre, adressée au Directeur de Orange Mali, a ajourné l'installation des pylônes.

5 Accès public au rapport sur l'état de conservation

[Note: ce rapport sera téléchargé, en vue de son accès au public, sur le « système d'information sur l'état de conservation » du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/soc>). Si votre Etat partie demande que le rapport complet ne soit pas téléchargé, seul le résumé analytique d'une page, prévue au point (1) ci-dessus, sera téléchargé pour accès au public.]

6. Signature de l'Autorité